

Le CPRDFOP 2023-2028 : la stratégie régionale formations et orientation professionnelles

UNE COLLABORATION

A RETENIR A RETENIR

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), voté lors de l'assemblée plénière du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté du 15 décembre 2023, fixe une trajectoire pour les six années à venir en matière d'orientation et de qualification des jeunes et des actifs.

LIENS UTILES

- [CPRDFOP 2023-2028 : des engagements clairs pour l'orientation et la qualification \(bourgognefranchecomte.fr\)](#)

▶ LIEN REPLAY : [Le CPRDFOP 2023-2028 : la stratégie régionale formations et orientation professionnelles](#)

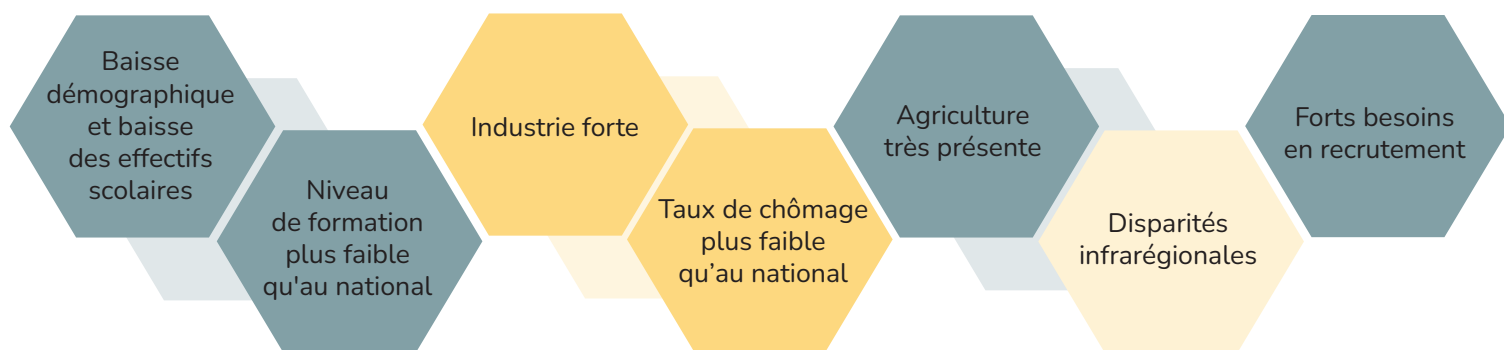
OBJECTIFS DU CONTRAT

Partager une vision claire des thématiques de formation, d'orientation et d'insertion en Bourgogne-Franche-Comté

Construire de façon collaborative un projet qui réponde aux attentes des acteurs et du territoire

MÉTHODOLOGIE

- Prise en compte de l'évolution de l'environnement et des spécificités du territoire régional :



- Réflexion partagée avec phase de concertation et validation de chaque étape par le CREFOP :
 - 5 réunions
 - 350 participants
 - 100 contributions sur la plateforme « je participe »
 - 14 leviers identifiés

CONTENU

3

ambitions transversales

- Accompagner les transitions sociétales,
- Accompagner les transitions écologiques et numériques,
- Accompagner les dynamiques territoriales et partenariales

5

engagements déclinés en 18 mesures

Engagement n°1

Accompagner l'évolution des métiers, des compétences et du rapport au travail via le développement de solutions de formation (certifiantes, qualifiantes ou non) et d'orientation « agiles » (formats, outils)

Mesure n°1 : le développement de formats et d'outils d'orientation innovants

Mesure n°2 : le développement de la coloration de l'offre de formation en cohérence avec les orientations de la feuille de route et les spécificités territoriales

Mesure n°3 : le renforcement de la place des savoirs fondamentaux et des compétences comportementales (soft skills) dans l'offre de formation

Mesure n°4 : le développement de solutions de formation diversifiées et « agiles »

Mesure n°5 : la mutualisation des moyens afin de maintenir le maillage territorial des formations

Mesure n°6 : le partage de bonnes pratiques entre acteurs de l'orientation et de la formation, afin de pouvoir les capitaliser et les essayer

Engagement n°2

Sécuriser les parcours et renforcer l'attractivité des territoires via le développement de solutions partenariales

Mesure n°7 : s'appuyer sur la feuille de route GPECT pour identifier les besoins

Mesure n°8 : le renforcement des liens entre les acteurs de l'économie et de la formation

Mesure n°9 : la mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux pour sécuriser les parcours et lever les freins à l'accès à l'emploi et à la formation

Engagement n°3

Accompagner les transitions sociétales, écologiques et numériques via la mobilisation des entreprises, des employeurs publics et associatifs et des acteurs de la formation

Mesure n°10 : la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le volet des transitions écologiques en région

Mesure n°11 : l'accompagnement des entreprises au développement de pratiques de RSE et aux compétences managériales

Mesure n°12 : l'implication des entreprises dans l'orientation et les parcours de formation

Engagement n°4

Valoriser des filières d'avenir et des métiers en tension via la mise en place d'une feuille de route commune (scolaire, en apprentissage, continue)

Mesure n°13 : la réalisation d'un diagnostic partagé et étayé des enjeux sectoriels et territoriaux avec un accent porté sur les transitions écologiques et numériques et sur l'évolution des filières et métiers

Mesure n°14 : la définition de priorités dans le cadre d'une feuille de route annuelle ou pluriannuelle

Mesure n°15 : la mise en place d'une cellule régionale partenariale permettant de piloter la feuille de route et de la décliner dans la carte des formations

Mesure n°16 : la valorisation des CMQ, clusters, pôle de compétitivité d'excellence et des initiatives conduites dans le cadre de l'AMI CMA et des colorations de l'offre de formation en lien avec les priorités retenues

Engagement n°5

Faire vivre la dynamique partenariale via l'organisation d'une rencontre annuelle économie / emploi / orientation / formation professionnelle

Mesure n°17 : la définition partenariale d'un thème annuel et l'organisation de rencontres annuelles

Mesure n°18 : la capitalisation des bonnes pratiques et la prise en compte des enjeux de terrain dans le pilotage du CPRDFOP